



ÉES, volume 8, mise à jour 3 : Plans de
protection de l'environnement
Cahier 2 de 2

Décembre 2015

Préparé pour :
Oléoduc Énergie Est Itée
Calgary (Alberta)

Préface

Le 30 octobre 2014, Oléoduc Énergie Est ltée (Énergie Est) a demandé à l'Office national de l'énergie (ONÉ), en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ) et de l'article 43 du Règlement sur les pipelines terrestres (2013), l'autorisation de construire et d'exploiter le projet Oléoduc Énergie Est proposé (le projet). Énergie Est offre de construire de nouveaux actifs et de convertir une partie des principaux pipelines existants de gaz naturel de TransCanada Pipelines Limited (TransCanada) afin de faciliter le transport et la livraison du pétrole brut de l'Ouest depuis Hardisty (Alberta) et Moosomin (Saskatchewan) vers des points de livraison dans l'est du Canada.

Stantec Consulting Ltd. (Stantec) et Groupe Conseil UDA Inc. (UDA) ont préparé l'étude sur les effets environnementaux et socioéconomiques (ÉES) (Oléoduc Énergie Est ltée, 2014) en vue de la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation du projet d'Énergie Est. L'ÉES du 30 octobre 2014 (l'ÉES) a été préparée afin de satisfaire aux exigences du guide de dépôt de l'ONÉ de janvier 2014 (ONÉ, 2014) et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE, 2012).

ÉES, volume 8, mise à jour 3, cahier 2

Le présent cahier fournit des tableaux des mesures d'atténuation propres aux ressources (pour le Québec seulement) pour le plan de protection de l'environnement, les schémas types et les plans de gestion des nids d'oiseaux, des amphibiens, des tortues et des serpents du nouveau pipeline.

Les versions antérieures des plans de protection de l'environnement ont été déposées en mars 2015 (Rapport supplémentaire no 2) et en juin 2015 (Rapport supplémentaire no 3).

